|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)****Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 15 auDocument WTDC-17/24-F** |
|  | **8 septembre 2017** |
|  | **Original: anglais** |
| Etats Membres de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications |
| Révision de la Résolution 76 de la CMDT |
| Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de l'autonomisation socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes |
|  |
| **Domaine prioritaire:**– Résolutions et recommandations**Résumé:**Proposition de mise à jour du texte de la Résolution, notamment en insérant des références aux ODD et en le rendant plus stable grâce à l'ajout des statistiques appropriées et à la suppression des références obsolètes.**Résultats attendus:**La CMDT-17 est invitée à examiner et à approuver la proposition ci-jointe.**Références:**Le présent document contient une proposition visant à modifier la Résolution 76. |

**MOD** ECP/24A15/1

RÉSOLUTION 76 (BUENOS AIRES, 2017)

Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la
communication au service de l'autonomisation socio-économique
des jeunes femmes et des jeunes hommes

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017),

notant

*a)* la Résolution 70 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, par laquelle cette Conférence a lancé un appel visant à susciter et à accroître l'intérêt des femmes et des jeunes filles, ainsi que les possibilités de carrière, pour des carrières dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), au cours de l'enseignement élémentaire, secondaire et supérieur, afin d'encourager les jeunes filles à opter pour une carrière dans le secteur des TIC et de favoriser l'utilisation des TIC au service de l'autonomisation sociale et économique des femmes et des jeunes filles;

*b)* la Résolution 198 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, qui encourage l'autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication;

*c)* l'Initiative pour l'emploi et l'esprit d'entreprise à l'intention des jeunes, lancée par le BDT et la Fondation Telecentre.org dans le cadre du Sommet Connecter les Amériques tenu en 2012;

*d)* que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a inscrit la "jeunesse" au nombre des priorités de son programme, et que dans le cadre du Plan d'action pour la jeunesse à l'échelle du système des Nations Unies, il a fait de l'emploi, de l'esprit d'entreprise et de l'éducation des jeunes des objectifs généraux;

e) la Résolution A/RES/70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

reconnaissant

*a)* que les jeunes sont nés avec le numérique, qu'ils sont les meilleurs promoteurs des TIC et qu'ils incarnent la force de progrès du monde;

*b)* que les TIC sont des moyens qui permettent aux jeunes femmes et aux jeunes hommes de contribuer et de participer activement à leur développement économique et social et d'en tirer parti,

considérant

*a)* les progrès accomplis par le BDT pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes, pour élaborer et mettre en oeuvre des projets destinés aux jeunes et aux jeunes femmes et tenant compte des spécificités hommes‑femmes, ainsi que pour mieux faire connaître l'importance de l'éducation dans le secteur des TIC et les perspectives de carrière offertes aux jeunes filles dans le domaine des TIC et dans des domaines connexes au sein de l'Union et parmi les Etats Membres et les Membres des Secteurs;

*b)* les résultats obtenus dans le cadre de la mise en oeuvre de la Résolution 70 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, en vertu de laquelle, depuis 2011, grâce à la promotion de la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC, plus de 300 000 jeunes filles et jeunes femmes dans plus de 166 pays ont été sensibilisées aux débouchés professionnels qu'offre le secteur des TIC grâce à l'appui du BDT[[1]](#footnote-1);

*c)* que les TIC jouent un rôle important dans la promotion de l'éducation, des perspectives de carrière et des débouchés professionnels ainsi que dans le développement socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes;

*d)* que l'UIT, dans le cadre du Sommet mondial sur la jeunesse, a permis à des communautés du monde entier de faire connaître leurs points de vue et leurs idées sur la manière dont les technologies peuvent contribuer à un monde meilleur et à façonner le programme de développement pour l'après‑2015;

*e)* que le BDT joue un rôle important dans le cadre de ses activités en faveur de l'autonomisation des jeunes et de leur participation aux processus décisionnels concernant les questions relatives à l'utilisation des TIC au service du développement,

décide

1 que l'UIT-D, compte tenu de ces considérations, doit continuer d'appuyer la mise en oeuvre d'activités, de projets et de manifestations visant à promouvoir les applications des TIC au service des jeunes femmes et des jeunes hommes, en particulier en ce qui concerne l'emploi, l'esprit d'entreprise et l'éducation, et qu'il contribuera ainsi au développement éducatif et socio‑économique et à l'autonomisation des jeunes, compte tenu du Programme de développement durable à l’horizon 2030;

2 que l'UIT-D, dans le cadre de l'objectif d'inclusion numérique qu'il s'est fixé, continuera d'appuyer les travaux visant à promouvoir l'utilisation des TIC au service des jeunes femmes et des jeunes hommes,

décide en outre

1 d'établir des partenariats avec les établissements universitaires offrant des programmes de développement en faveur des jeunes;

2 d'intégrer, chaque fois que cela est possible, une dimension "jeunesse" dans les Questions confiées aux commissions d'études,

charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

1 de rechercher des moyens appropriés d'intégrer les questions relatives aux jeunes dans les activités du BDT et de promouvoir activement la diversité;

2 de faire en sorte que les ressources nécessaires, dans les limites des crédits budgétaires disponibles, soient affectées à ces activités;

3 de promouvoir l'utilisation des TIC au service des jeunes femmes et des jeunes hommes, de leur développement socio-économique et de leur autonomisation;

4 de donner des indications sur la façon de mesurer le degré d'autonomisation des jeunes aux niveaux national et international;

5 de donner des indications sur la citoyenneté numérique chez les jeunes, y compris sur les services d'administration publique en ligne,

invite le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

à aider les Etats Membres:

1 à promouvoir la participation aux programmes de formation axés sur les TIC et à encourager l'utilisation des TIC au service du développement socio-économique et de l'autonomisation des jeunes femmes et des jeunes hommes, compte tenu du Programme de développement durable à l’horizon 2030;

2 à fournir des conseils concrets, sous la forme de lignes directrices, en vue d'intégrer les jeunes femmes et les jeunes hommes dans la société de l'information;

3 à établir des partenariats avec les Membres de Secteur, afin d'élaborer ou d'appuyer des projets TIC spécifiquement destinés aux jeunes femmes et aux jeunes hommes des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition, compte tenu du Programme de développement durable à l’horizon 2030;

4 à intégrer un volet "jeunesse" dans les activités du BDT, en vue de mieux faire connaître les problèmes que rencontrent les jeunes dans le domaine des TIC et de préconiser la mise en oeuvre de solutions concrètes;

5 à favoriser la création de cadres propices aux TIC en ce qui concerne l'éducation et les carrières offertes aux jeunes, sans discrimination à l'égard des femmes, de manière à encourager les jeunes filles et les jeunes femmes à faire partie intégrante du secteur des TIC,

encourage les Etats Membres

1 à échanger de bonnes pratiques sur les approches nationales visant à utiliser les TIC au service du développement socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes, compte tenu du Programme de développement durable à l’horizon 2030;

2 à élaborer des stratégies nationales visant à utiliser les TIC au service du développement éducatif et socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes;

3 à encourager l'utilisation des TIC au service de l'autonomisation des jeunes et de leur participation aux processus décisionnels du secteur des TIC;

4 à appuyer les activités menées par l'UIT-D dans le domaine des TIC au service du développement socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes,

encourage les Etats Membres et les Membres de Secteur

1 à coordonner des Forums de la jeunesse aux niveaux régional et mondial, compte tenu des ressources disponibles et du Programme de développement durable à l’horizon 2030;

2 à fournir un accès aux télécommunications/TIC et à proposer des formations actualisées aux jeunes sur l'utilisation des TIC;

3 à encourager la collaboration avec la société civile et le secteur privé, afin de proposer une formation spécialisée aux jeunes qui innovent,

prie le Secrétaire général

1 de porter la présente Résolution à l'attention de la Conférence de plénipotentiaires (Dubaï, 2018), afin que des ressources appropriées soient dégagées, dans les limites des crédits budgétaires disponibles, pour financer les activités et les fonctions correspondantes;

2 de porter la présente Résolution à l'attention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin de promouvoir le renforcement de la coordination et de la coopération en ce qui concerne les politiques, programmes et projets de développement établissant un lien entre les TIC et la promotion ainsi que l'autonomisation des jeunes femmes et des jeunes hommes.

**Motifs:** Mettre à jour la présente Résolution, en particulier en y ajoutant des références appropriées au Programme de développement durable à l’horizon 2030 adopté par l’AGNU.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Source: <https://www.itu.int/fr/ITU-D/Digital-Inclusion/Women-and-Girls/Girls-in-ICT-Portal/Pages/Portal.aspx> [↑](#footnote-ref-1)